

Note au Chef du DépartementPlanification financière pour  
les années 1979 à 1981: lettre  
du Chef du Département des fi-  
nances et des douanes

Les chiffres de la planification financière pour les années 1979 à 1981, pour le Département politique fédéral, appellent les commentaires suivants:

1. L'augmentation des dépenses prévue dans le plan financier du Département politique fédéral pour les années 1979 à 1981 est pour l'essentiel dû à l'accroissement des dépenses faites au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. Cette augmentation est particulièrement sensible en 1979 par rapport à 1978. Les dépenses au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire augmentent en effet de 93 millions de francs en 1979.
2. Cet accroissement prévu pour 1979 est surtout entraîné par une augmentation de nos obligations internationales en matière d'aide financière multilatérale; cette dernière est marquée par le rythme tri-annuel des reconstitutions du Fonds Asiatique de Développement, du Fonds Africain de Développement et du Fonds des opérations spéciales de la Banque Interaméricaine. 1979 est la première année de la nouvelle période de reconstitution 1979 - 1981 qui est la même pour les trois institutions susmentionnées. Nos obligations en matière d'aide financière multilatérale se développent ainsi en paliers: après être restées relativement stables en 1976

./.



à 1978, elles connaissent un accroissement sensible de 1978 à 1979 pour rester relativement stables de 1979 à 1981.

Il faut souligner que le montant de ces reconstitutions est décidé au cours de négociations internationales. Comme la Suisse fait partie de la Banque Asiatique de Développement, du Fonds Africain de Développement et de la Banque Interaméricaine de Développement, elle ne peut se soustraire facilement à ses obligations.

3. Pour des raisons de continuité dans notre programme bilatéral, et pour des raisons de politique intérieure, il n'est pas souhaitable que l'accroissement sensible des dépenses au titre de l'aide financière multilatérale de 1978 à 1979 soit compensé par une réduction sur le plan de la coopération au développement bilatérale.
4. Il convient enfin de rappeler que l'accroissement des dépenses à charge du Département politique fédéral est, pour une partie non négligeable, la conséquence du transfert des compétences en matière d'aide financière du Département fédéral de l'économie publique au Département politique fédéral, transfert qui se traduit par une diminution des dépenses au titre de la coopération au développement dans le budget du Département fédéral de l'économie publique et une augmentation correspondante dans le budget du Département politique fédéral. Les dépenses au titre de la coopération au développement au Département fédéral de l'économie publique passent ainsi de 43 à 23,7 millions de francs de 1978 à 1979.

Coopération au développement  
et aide humanitaire  
Le Directeur:

(M. Heimo)

Copies à: - HH - RR - WM - KZ

25. Okt. 1977